

Rapport public Parcoursup session 2025

Lycée Emile Mathis - BTS - Production - Maintenance des véhicules option voitures particulières - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mercredi 01 octobre 2025.

Lycée Emile Mathis - BTS - Production - Maintenance des véhicules option voitures particulières - en apprentissage (27181)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
Lycée Emile Mathis - BTS - Production - Maintenance des véhicules option voitures particulières - en apprentissage (27181)	Jury par défaut	Tous les candidats	20	217	11

Les critères utilisés en 2025

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Résultats dans les matières scientifiques	- Résultats solides - Progression des résultats - Appétence pour les Mathématiques	Essentiel
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Méthode de travail	Acquisition de la démarche scientifique	Essentiel
Savoir-être	Capacité à fournir des efforts	Tout élément qui mettra en évidence une réelle capacité à s'investir pour progresser	Très important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Intérêt pour la formation exprimé dans le projet de formation motivé ou lors des séquences d'information mises en place par la formation	Prise de contact avec l'UFA et rencontre aux Journées Portes Ouvertes Vendredi 7 mars 2025 (15h30-19h00) et Samedi 8 mars 2025 (8h30-12h00)	Important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Intérêt pour les questions des mobilités de demain	Tout élément qui valorise le candidat	Complémentaire

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) en séries générale et technologique dans l'examen des vœux

Prenez-vous en compte les enseignements de spécialité (voie générale et technologique) dans votre examen des candidatures ?

Non.

Critères éliminatoires

Préciser les critères quantitatifs voire qualitatifs qui conduisent à ne pas classer certains candidats lors de l'examen des candidatures

L'absence totale d'éléments d'évaluations de l'établissement d'origine a pour conséquence le non classement du candidat.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

A. **Le chef d'établissement arrête la composition des CEV** en s'appuyant en particulier sur les responsables pédagogiques de la formation.

Conserver les arrêtés de composition des CEV

B. **La CEV définit les modalités et les critères d'examen des candidatures :**

Définition des modalités d'examen des dossiers : la période de l'examen des dossiers est fixée par les CEV.

- **Créer autant de comptes examinateurs « avec droit de lecture » que de besoin**

Définition des critères d'examen des dossiers : à partir des attendus et en respectant les critères généraux publiés sur la plateforme Parcoursup, les CEV décident des éléments précis qui seront pris en compte :

- **Éléments quantitatifs** : définir les notes de 1^{ère}, terminale et de baccalauréat à prendre en compte, ainsi que leur poids respectif
- **Fiche avenir** : définir la correspondance entre les appréciations qualitatives portées par les **responsables** pédagogiques de lycée et leur poids en une note sur 20
- **Éléments qualitatifs** : définir les éléments à prendre en compte parmi les appréciations sur les bulletins et la fiche avenir, le projet de formation motivé, les activités et centres d'intérêts, la fiche de suivi de réorientation etc.

L'établissement a décidé d'utiliser, un outil Excel **pour l'aider dans son travail d'examen préalable des dossiers**, pour centraliser les informations, il est primordial de conserver tous les critères utilisés afin de répondre aux candidats qui en feraient la demande.

C. **Les membres des CEV étudient de façon coordonnée chaque dossier** : une attention particulière pourra être apportée aux éléments signalés (sportifs de haut niveau, artistes confirmés, fiches de suivi pour les candidats en réorientation ayant été accompagnés pour la construction de leur projet).

Hors les cas prévus au point 3 de la note de cadrage mentionnée supra, les CEV ordonnent tous les vœux. En fonction de la relecture des dossiers, elle départage les ex-aequo à partir des données pédagogiques des dossiers, ajuste certaines situations, et modifie les classements.

- **Mettre en place des opérations de vérification de classement par sondage**
- **Etablir et conserver des procès-verbaux de l'examen des vœux**

Les CEV propose au chef d'établissement les réponses à faire aux candidats qui, au terme de la phase d'admission, font la demande à l'établissement communication des informations relatives aux critères et modalités d'examen des candidatures ainsi que des motifs pédagogiques qui ont justifié la décision prise à son égard.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

L'appréciation de chaque vœu est faite au regard de la cohérence entre, d'une part, le projet de formation du lycéen, de l'apprenti ou de l'étudiant en réorientation, ses acquis et ses compétences et, d'autre part, les attendus de la formation et critères définis par la formation.

Lors de la 2ème phase d'examen des vœux, les résultats en maintenance des véhicules (si suite de parcours), mathématiques-sciences et gestion sont prépondérantes.

Signature :

Philippe RIVIEYRAN,

Chef d'établissement de l'établissement Lycée

Emile Mathis